



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

instituts de formation en soins infirmiers

Question écrite n° 12842

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la difficulté pour les candidats souhaitant entrer en école d'infirmière, de financer leur formation. En effet, les personnes actives souhaitant intégrer une école d'infirmière, après obtention du concours, se voient souvent obligées de démissionner de leur emploi, sont par conséquent radiées de l'ANPE, et ne bénéficient d'aucune aide financière ou indemnité ASSEDIC pour cette formation. Au moment où les hôpitaux français souffrent d'une pénurie importante d'infirmières, une telle situation est très regrettable. Il souhaiterait donc qu'elle lui indique quelles sont les solutions qu'elle préconise en la matière, et si une indemnisation des ASSEDIC pourrait être envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12842

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7782

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)